



04 IDENTITÉ NUMÉRIQUE FRANCE CONNECT+



OBJECTIF : La création de votre identité numérique est obligatoire pour pouvoir accéder à votre compte formation élu et utiliser votre DIFE élu.



ENJEUX : La création d'une identité numérique sécurise vos accès en ligne et vous permet d'utiliser des services à distance avec le même niveau de sécurité qu'en face-à-face.

L'identité numérique est un ensemble de données qui vous identifie dans le monde numérique. C'est donc une véritable carte d'identité, mais en ligne.



ÉTAPES :

1. Préparez vos documents : pièce d'identité valide, numéro de téléphone et votre adresse mail.

2. Créez votre identité numérique :

Rendez-vous sur France Connect+
ou sur L'Identité Numérique de La Poste



Besoin d'aide ? Consultez notre "tuto".

3. Votre identité numérique est créée !



LE + :

Une identité numérique sécurisée permet d'éviter le piratage et l'usurpation de votre identité, de centraliser vos démarches administratives et de garantir la traçabilité de vos actions en tant qu'élu.



05 ACTIVEZ VOTRE COMPTE FORMATION ÉLU



OBJECTIF : Faciliter l'accès au droit à la formation pour les élus locaux (catalogue de formation, inscription, financement...).



ENJEUX : Financer vos formations grâce au **DIFe**
(**Droit Individuel à la Formation des Élus locaux**)



ÉTAPES :

1. Accédez à la plateforme "**Mon Compte Formation**" puis allez dans "**Accès élus**" et cliquez sur "**Je suis élu**".



2. Connectez-vous avec **vos identifiants France Connect +**, récemment créés (cf. fiche 04).

3. Consultez vos droits à formation DIFe et **les crédits disponibles**.
Vous disposez de 400 € / an de DIFe.

NB : le versement des crédits pour les nouveaux élus doit intervenir mi-avril.

4. Enfin, **suivez vos formations et financements** directement depuis votre compte.



EN SAVOIR + :



LE + :

Isabelle BAUDRY, chargée de formation, et **Marie FOURIÉ**, directrice de l'ADM 19, sont là pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions.